Informations de base

1996/0009(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord CE/Andorre: protocole d'accord suite à l'élargissement 1995 **Subject** 6.40.05.01 Relations avec les pays d'Europe méridionale **Zone géographique** Andorre	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	GALEOTE Gerardo (PPE)	21/02/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1922	1996-05-13
Affaires économiques et financières ECOFIN	1954	1996-10-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/01/1996	Publication de la proposition législative	COM(1995)0745	Résumé
28/05/1996	Vote en commission		Résumé
28/05/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0241/1996	
15/07/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/1996	Débat en plénière		
14/10/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/10/1996	Fin de la procédure au Parlement		
24/10/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0009(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 099 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1 Traité CE (avant Amsterdam) E 113
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/08039

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0241/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0005	28/05/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0435/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0184-0200	19/07/1996	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05731/1996	08/07/1996	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0745	12/01/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1996/0612
JO L 271 24.10.1996, p. 0038 Résumé

Accord CE/Andorre: protocole d'accord suite à l'élargissement 1995

1996/0009(CNS) - 13/05/1996

En approuvant les résultats des négociations, le Conseil a décidé de procéder à la signature d'un Protocole à l'Accord entre la CEE et la Principauté d'Andorre qui vise à adapter cet Accord pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne.

Accord CE/Andorre: protocole d'accord suite à l'élargissement 1995

1996/0009(CNS) - 12/01/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF: adoption d'un protocole entre la Communaute et Andorre portant adaptation de l'accord existant avec ce pays afin de tenir compte de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à la Communauté. -CONTENU: le présent protocole vise spécifiquement à permettre à l'Autriche de maintenir à l'égard d'Andorre jusqu'au 01.01.1996 les droits de douane et le régime des licences qu'elle appliquait à la date de son adhésion à l'égard des boissons spiritueuses et de certains alcools. Ce régime doit être appliqué de façon non discriminatoire. De nouveaux produits sont, en outre, ajoutés à la liste des produits originaires de la Communauté.

Accord CE/Andorre: protocole d'accord suite à l'élargissement 1995

1996/0009(CNS) - 14/10/1996 - Acte final

OBJECTIF: adoption d'un protocole entre la Communauté et Andorre portant adaptation de l'accord existant avec ce pays afin de tenir compte de l'adhésion des 3 nouveaux Etats membres. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 96/612/CE relative à la conclusion du protocole à l'accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et Andorre à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union. CONTENU: le présent protocole vise spécifiquement à permettre à l'Autriche de maintenir à l'égard d'Andorre jusqu'au 01.01.1996 les droits de douane et le régime des licences qu'elle appliquait à la date de son adhésion à l'égard des boissons spiritueuses et de certains alcools. Ce régime doit être appliqué de façon non discriminatoire. De nouveaux produits sont, en outre, ajoutés à la liste des produits originaires de la Communauté. ENTREE EN VIGUEUR DE LA DECISION : 14.10.1996. Le protocole entrera en vigueur à la date à laquelle les parties se seront notifiées les procédures nécessaires à cet effet.

Accord CE/Andorre: protocole d'accord suite à l'élargissement 1995

1996/0009(CNS) - 19/07/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Milan LINZER (PPE, A), le Parlement européen approuve la conclusion du protocole.